

Avis

••••••••••

Le compte
administratif 2009
de la Région Alsace

Avis du 22 juin 2010

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique et social régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional en date du 21 mai 2010,

Vu le projet d'avis transmis par la commission des finances du CÉSA le 16 juin 2010,

Vu la décision du bureau du CÉSA en date du 22 juin 2010,

Dominique GRUNENWALD, rapporteur, entendu en séance plénière,

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par :

66 pour
0 contre
0 abstention

Par courrier du 21 mai 2010, le président du Conseil régional d'Alsace a saisi le CESA pour avis sur le compte administratif 2009 préalablement à son examen par le Conseil régional.

Observations générales

➤ **Concernant les dépenses**

Le CESA prend acte du montant des dépenses réelles de la Région qui s'établit, hors charge de la dette, à 754,4 M€, en progression de 14,7% par rapport à 2008.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 646,6 M€ dont 297,6 M€ en investissement et 349,0 M€ en fonctionnement. Elles représentent 85,7% de ce budget. Elles sont en augmentation de 16,9% par rapport à 2008 (552,8 M€ en 2008).

Le CESA souligne la forte progression des dépenses d'investissement (+34%) qui s'explique par la mise en œuvre du plan de relance adopté en mars 2009 ainsi que par l'arrivée à maturité de certains projets du CPER¹ 2007-2013, notamment dans le domaine de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les dépenses d'intervention en fonctionnement progressent quant à elles de 5,4%.

Enfin, les dépenses diverses de fonctionnement se montent à 107,8 M€, en augmentation de 3%.

Concernant la charge de la dette, le CESA constate qu'elle s'est élevée à 66,3 M€ contre 68,6 M€ en 2008, soit une légère diminution, qui est due à la baisse des taux d'intérêts dont le taux moyen est passé de 3,50% en 2008 à 2,80% en 2009. L'encours de la dette au 31 décembre s'élève à 700,4 M€, contre 650,5 M€ en 2008, en hausse de 7,6%.

Le CESA rappelle que la Région a recours au crédit-bail pour financer le matériel de transport ferroviaire, financement qui n'est pas inclus dans l'encours de dette. En outre, elle a perçu, dans le cadre de ce contrat de crédit-bail, un remboursement des avances déjà versées pour l'acquisition de ces matériels, s'élevant à 50,3 M€. Ces deux éléments ont donc fortement contribué à limiter le recours à l'emprunt en 2009.

Pour une meilleure analyse de l'endettement, le montant de l'encours de dette de 700,4 M€ devrait être majoré de la part du capital restant dû au titre du crédit-bail, hors frais financiers.

Le CESA relève également que la capacité de désendettement, en passant de 4,6 à 5,6 années, s'amointrit.

Avec un taux de réalisation global des dépenses de l'ordre de 96,5%, la Région poursuit une politique d'exécution budgétaire à des taux supérieurs à 90% depuis plusieurs années. Le CESA approuve cette discipline de gestion basée sur une restructuration régulière des inscriptions des Crédits de Paiements, notamment lors des différentes décisions modificatives. Il prend acte du même suivi en ce qui concerne les Autorisations de Programme et d'Engagement.

¹ CPER : Contrat de Plan Etat Région

➤ **Concernant les recettes**

Hors revolving et reprise du résultat, le montant total des recettes réelles s'élève à 816,8 M€, en progression de 12,4% par rapport à 2008, notamment en raison du reversement de 50,3 M€ au titre des avances versées pour le matériel de transport (voir ci-dessus).

En section de fonctionnement, les ressources fiscales se montent à 309,9 M€, en augmentation de 2,3%. La fiscalité directe² représente 138,6 M€ (+7,4%) et la fiscalité indirecte³ s'élève à 171,4 M€ (-1,4%) dont 98,2 M€ au titre de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

Le CESA s'interroge sur l'avenir des ressources fiscales des régions, constituées principalement par des ressources directement liées à l'automobile (TIPP, cartes grises) tendancielle à la baisse.

Les recettes versées par l'Etat se chiffrent à 336,9 M€ enregistrant une progression de 5%. Cette augmentation est essentiellement due au remboursement anticipé de la TVA relative aux dépenses réalisées en 2008 (normalement versée en 2010) conformément aux engagements de l'Etat dans le cadre du plan de relance national, la Région ayant satisfait aux conditions d'obtention de ce remboursement anticipé. Elle a, de ce fait, bénéficié d'un double remboursement exceptionnel de TVA en 2009, à savoir celui correspondant aux dépenses effectuées en 2007, auquel s'est ajouté celui relatif aux dépenses de 2008.

➤ **Concernant les résultats**

Les résultats de l'exercice permettent de dégager un solde positif de 6,6 M€ en nette diminution par rapport aux années précédentes puisque le solde s'élevait habituellement aux alentours de 10 M€ (10,4 M€ en 2008).

Par ailleurs, les résultats montrent une évolution défavorable des marges de manœuvre :

- l'épargne de gestion c'est-à-dire les recettes de fonctionnement diminuées des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette s'établit à 148,1 M€ contre 166,5 M€ en 2008 soit un recul de 11% ;
- l'épargne brute c'est-à-dire l'épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette enregistre le même recul de 11% (125,8 M€ en 2009 contre 141,5 M€ en 2008).

Le CESA prend acte que les ratios de stratégie financière que la Région s'est fixée restent préservés, à savoir un taux d'épargne brute supérieur à 20% (20,8% en 2009), une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (5,6 ans en 2009) et un taux d'autofinancement des investissements supérieur à 40% (45,7% en 2009).

² Taxes foncières et professionnelle

³ Taxe sur cartes grises, Taxe Intérieure sur Produits Pétroliers (TIPP) et contribution au développement de l'apprentissage

Le CESA s'interroge cependant sur la capacité de la Région à maintenir ces ratios à l'avenir, compte-tenu de la raréfaction attendue des ressources ainsi que de la très forte réduction du pouvoir d'action de la Région sur les ressources restantes notamment fiscales.

Observations relatives aux politiques

Le CESA constate avec satisfaction que les taux de réalisation sont globalement élevés. Le vote de crédits supplémentaires dans le cadre de la DM1 plan de relance aurait pu avoir la conséquence contraire si ces inscriptions nouvelles n'avaient pas été suivies d'une gestion rigoureuse. Le CESA apprécie la réalisation effective de ce plan de relance, qui s'est réellement traduit par des marchés concrets donnés aux entreprises et des aides versées aux personnes les plus touchées par la crise.

Le CESA relève, à la lecture de la présentation rétrospective des comptes des cinq dernières années, que le budget d'intervention est passé de 476,9 M€ en 2004 à 674,9 en 2009, soit une augmentation de près de 200 M€ en cinq ans, avec une accélération forte en 2009 puisque l'évolution a été de + 97 M€ entre 2008 et 2009. Le CESA prend acte de cette évolution.

Le CESA souligne tout particulièrement les taux de réalisation des politiques de l'innovation-recherche (94,69%) et économie-emploi (92,68%), dont il avait relevé des taux d'exécution inférieurs à ceux des autres politiques depuis plusieurs années. Ce rattrapage est particulièrement important dans ces domaines stratégiques. Il encourage vivement la Région à poursuivre ces efforts dans ces secteurs car la crise économique reste omniprésente.

Le CESA relève à nouveau la faible consommation des crédits de la formation professionnelle et réitère qu'il serait judicieux de vérifier l'adéquation des politiques et des dispositifs proposés avec les besoins sur le terrain.

Concernant les contrats aidés, le CESA prend acte du bilan provisoire à ce jour. Néanmoins, il s'interroge sur la pertinence de l'inscription de ces crédits dans le budget de la formation professionnelle. S'agissant d'aides à l'emploi, le CESA considère que ces crédits devraient plutôt figurer dans la politique économie-emploi.

Le CESA avait relevé que le Conseil régional n'est pas toujours entièrement maître de l'exécution de son budget car il est tributaire de faits extérieurs tels que la réalisation des travaux d'investissement ou la production de documents justificatifs pour le versement des subventions. Le CESA constate avec satisfaction que, conformément à ses préconisations, la Région a pu, en 2009, se rapprocher, de tous ses partenaires et plus particulièrement des autres collectivités locales afin d'optimiser au mieux les interventions publiques, notamment dans le secteur clé de l'économie. Il encourage vivement la Région à poursuivre cette stratégie à l'avenir.

Conclusion

Le CESA regrette une nouvelle fois que la présentation technique réglementaire du document ne permette pas une véritable évaluation de l'action régionale, notamment par rapport aux objectifs affichés au budget primitif. Il prend acte des informations complémentaires fournies par la Région.

Le CESA a souligné la bonne réalisation de ce budget 2009. Néanmoins, il avait, lors de la présentation des différentes modifications de ce budget 2009, régulièrement insisté sur le delta entre la gravité de la crise économique et sociale et les moyens mis en œuvre.

Malgré la bonne exécution de ce budget, le CESA insiste une nouvelle fois sur la nécessité absolue de continuer à agir fortement contre la crise qui perdure.

Le CESA exprime de vives inquiétudes sur l'écart grandissant entre les moyens de plus en plus réduits dont dispose les collectivités locales et notamment les régions face à l'accroissement des charges et des besoins liés à une situation économique toujours en forte difficulté.

Remerciements

Le Conseil économique et social d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

Contact

Conseil économique et social d'Alsace – Tél.: 03 88 15 68 00 – cesa@region-alsace.eu